

Décision 18-D-02 du 19 février 2018

relative à des pratiques mises en oeuvre
dans le secteur des travaux d'entretien
d'espaces verts en Martinique

Posted on: 21 février 2018

Secteur(s) :

BTP

OUTRE-MER

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'économie, des finances et
de l'industrie

Dispositif(s)

Pratique établie
Sanction pécuniaire

Fondement juridique

L. 420-1, L. 464-2

Entreprise(s) concernée(s)

SARL Groupe Fontaine, SAS Madianet,
SCEA Les Bougainvillées, SAS
Mad'Inser Propreté et SARL Insertis

Recours et Pourvois

Cette décision est définitive, elle n'a fait l'objet d'aucun recours dans les délais légaux.

Lire

le texte intégral de la décision

116.73 Ko

le communiqué de presse